

Les paysages de village, de ville ou de quartier, la circulation des hommes et des biens, les principales activités économiques

L'échelle locale = l'espace proche, un territoire connu et pratiqué régulièrement par les élèves, un espace de vie et un espace vécu. Le territoire local doit être situé à une échelle plus petite : commune, département, région.

L'échelle locale est donc :

- Un espace délimité (village, canton etc)
- Un espace de proximité, vécu et familial

1. Les paysages de village

Une forme d'habitat rural, le plus souvent sous la forme groupée.

Grands types de villages :

- Pour paysages de bocages, un habitat dispersé
Les villages rue se développent le long d'un axe de circulation, les parcelles sont délimitées perpendiculairement à lui.
- Pour paysages champs ouverts, villages groupés
Le village groupé s'organise autour d'une place centrale où sont installés église, mairie et commerce. Habitations et exploitations sont regroupées ou non, construites souvent avec les matériaux locaux
- Le seuil des 2000 habitants, utilisé par l'INSEE pour distinguer ville et village, est aujourd'hui moins adapté. Les communes rurales représentent 18% de la population.

Éléments du paysage villageois

- Bâtiments symboliques du pouvoir sont des repères : château, église, Mairie, école, la place du village.
- Des commerces entourent la place du village.
- Le reste du bâti = maisons d'habitations
- Matériaux de construction traditionnels (pierres, briques, ardoises etc.).

Evolutions de villages

- Transformations qui dépendent de leur situation par rapport aux villes.

- Villages connaissent la **périurbanisation** (absorption des communes rurales par l'espace urbain). Nouvelles formes de mobilités.

2. Les paysages de ville ou de quartier

Grande majorité des français vivent dans les villes. C'est l'étalement urbain.

Une ville : est dite urbaine si elle compte plus de 2000 habitants. Les paysages de la ville sont caractérisés par habitat serré, vertical, monuments, quartiers différents. Des fonctions diverses.

Paysages de centre-ville

Les grandes villes sont **polynucléaires** = plusieurs quartiers ont fonction de centre (ex : Paris : Quartier Latin, quartiers d'affaires, pouvoirs politiques ...).

- Quartiers anciens : densité et ancienneté des constructions (ex : quartiers Haussmanniens). Rues serrées, monuments historiques.
- Les centres : une nouvelle fonction résidentielle avec l'accaparement du centre par les classes aisées, la « **gentrification** ».

Paysages de banlieues

Une banlieue : communes qui entourent une grande ville. Au-delà des murailles de la ville, des boulevards.

- Banlieues ouvrières : créées fin 19^{ème} début 20^{ème}. Juxtaposition de bâtis anciens.
- Banlieues résidentielles aisées : vastes pavillons noyés dans la verdure. ou immeubles de qualité.
- Grands ensembles des années 1960 : construit au moment de la crise du logement. Grands immeubles, ZUP (zone urbanisation prio).

Evolution

La périurbanisation des villes : logements, grands équipements. De nouvelles zones commerciales et bases de loisirs le long des autoroutes : Disneyland, cinéma, technopôles, aéroport.

Les villes nouvelles : pour équilibrer la croissance des grandes villes, à partir des années 60 sous impulsion de la DATAR. Reliées à des grandes villes proches par des transports. Ex : Marne la Vallée, Cergy, Evry, L'Isle d'Abeau, l'étang de Berre.

3 . La circulation des hommes et des biens

La mobilité = structure de base de l'économie et de l'espace humain.

Conséquences d'une organisation de la production

- Depuis 1980, en réponse à la crise du fordisme, nouvelles organisation dans entreprise pour regagner de la compétitivité. Délocalisation, sous-traitance, gestions rigoureuse de stocks → organisation en **flux tendus**.
- La logistique gère la circulation des marchandises : **conteneurs** et **mutlimodalité**.
- Croissance des flux de marchandises supérieure à celle des voyageurs. Mise en place de nouvelles infrastructures : bases logistiques & **plates-formes multimodales**.

Mobilités humaines

- Explosion de la mobilité quotidienne : 75% des Français travaillent en dehors de leur commune de résidence. Longueur de ces **migrations pendulaires** s'est accrue.
- Conséquences de 3 facteurs : la périurbanisation, la possession d'une automobile, le progrès des moyens de transports.
- Mobilités saisonnières importantes : le tourisme.

4 . Les principales activités économiques

Le classement ternaire en secteur d'activités datant de 1942 :

- Le **secteur primaire** regroupe les activités fournissant des produits non transformés (agriculture, sylviculture, pêche). **3,8 %** de la pop active.
- Le **secteur secondaire** recouvre toutes les branches de l'industrie et de transformation des produits primaires (+mines et carrières). **23%** de la pop active.
- Le **secteur tertiaire** englobe tout ce qui ne relève ni de la production ni de la transformation, c'est-à-dire les activités de services (transports, tourisme, administrations etc.). **72,8%** de la pop active.

Agriculture en France

- Modernisée avec soutien de l'Etat et des subventions de la PAC. Agriculture productiviste.
- Mécanisation, utilisation des intrants puis de la génétique.
- Remembrement = surface plus grande

- Le bocage a diminué au profit des openfields.
- Une spécialisation des régions agricoles : culture céréalières, élevages, polyculture.
- Pari de l'exploitation biologique.

Industrie en France

- Restructuration des industries lourdes et disparition des industries de main-d'œuvre textile.
- Développement de la productivité grâce à l'automatisation, la concentration des entreprises et l'externalisation des emplois.
- Tertiariation de l'industrie : la mondialisation = alliances.
- Spécialisation dans des secteurs performants : aéronautiques, nucléaire, informatique, etc.
- Géographie : une dominante parisienne toujours écrasante ; espaces technopolitains, ZIP (zones industrialo-portuaires).

Activités tertiaires

*Le **service** est un produit final non stockable et non transportable, immatériel, une interaction entre client et fournisseur.*

- Le tourisme, santé, éducation, nettoyage, médecine, restauration etc.

*Le **tourisme** : séjour d'au moins une nuit hors du domicile principal.*

- La France = 1^{ère} destination du tourisme mondial.
- Impact direct ou indirect sur l'économie
- Les grandes villes accueillent un tourisme culturel
- Les littoraux attirent l'été.
- Les montagnes en hiver, mais tourisme vert.
- Nuisances : écosystème, circulation intense, espaces protégés par le conservatoire du littoral.

5 . L'eau et les déchets dans la commune

La commune =le premier échelon géographique d'une gestion environnementale.

Le développement durable (rapport Brundtland en 87).

L'eau

- La France reçoit 440 milliards de mètres cubes de précipitations/an.

- Les prélèvements en eau = 32 millions de mètres cube par an, dans l'ordre décroissant agriculture (49%) et industries, eau domestique.

La gestion de l'eau potable = service public assuré par la commune, le maire est responsable de l'assainissement et la distribution.

- Elle sont prélevée dans des nappes souterraines par forage ou dans les eaux de surface par pompage, acheminée vers des usines garantissant sa potabilité (traitement physique, chimique et biologique) puis au consommateur, elle sera assainie ensuite avant son rejet dans la nature. Le circuit de l'eau implique la collecte, potabilisation, stockage en réservoirs, collecte des eaux usées, assainissement en station d'épuration.

Les déchets

- Les déchets dans la commune : en augmentation constant, les biens de consommation étant nombreux et ayant une durée de vie plus courte depuis les années 60.

La commune prend en charge les déchets des ménages, des petites entreprises et ceux produit par la collectivité.

- Les nuisances sont importantes, pollution de l'air par leur incinération, pollution des sols et des eaux par les infiltrations.
- Le traitement des déchets est varié : stockage (ils sont enterrés), valorisation matière (recyclage dans le but de fabriquer d'autres produits), valorisation organique (déchets verts et déchets fermentescibles), valorisation énergétique (incinération et récupération d'énergie).

6. Le département et la région.

Le découpage administratif de la France est **l'héritage d'une histoire** qui a favorisé tant la **centralisation** (vecteur de l'unité nationale) que les maillages communaux et départementaux, créations de la période révolutionnaire.

Ce découpage organise le territoire à différentes échelles :

- En 1790 la Constituante uniformise les différents régimes d'administrations locales en créant 4 catégories : la commune / le canton / le district / le département ; se pose alors le problème de la **centralisation**.

- En 1982 la loi Defferre réorganise la distribution des compétences au sein des différentes collectivités territoriales (communes, départements, régions), c'est la **décentralisation**.
- Années 90 : les coopérations intercommunales se développent.

101 départements :

- Créés en 1790, divisés en districts, cantons et communes Au XIX^e les préfets, créés par Napoléon, exercent leurs compétences au sein du département = l'espace de référence pour la gestion du territoire.
- Sous la III^e République le département devient une collectivité territoriale sous compétence des conseillers généraux.
- En 1982 le département devient une collectivité à part entière. Il a donc une double administration : le conseil général, élu au suffrage universel ; le préfet de département.

96 départements métropolitains, 4 départements d'Outre-Mer ; en 2011 Mayotte deviendra le 101^{ème}.

- Vocation sociale du département : il gère les prestations d'aides sociales, aide sociale à l'enfance, personnes âgées et handicapées, verse les minima sociaux comme le RSA.
- Missions éducative : construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges, personnels non enseignants
- Réseau routier : routes départementales & nationales.

26 régions

Une portion du territoire homogène par sa nature ('alpes par exemple), son climat (méditerranéenne), son histoire (Bretagne) ou la domination d'une ville (Paris) et une région administrative qui a des compétences politiques, économiques et fiscales.

- Créées en 1982, chacune est dotée d'un préfet de région, d'un conseil régional et d'un conseil économique et social.

22 régions métropolitaines **et 5 régions** d'Outre-Mer.

- Acteur de l'aménagement du territoire : lycées, transports ferroviaires régionaux, aides aux entreprises, formation professionnelle.

Le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT) : fixe les orientations à moyen terme du développement durable, localisant les grands équipements, les infrastructures d'intérêt général (musées régionaux, archives régionales) et le transport.

- **Coopérations transfrontalières** dans le cadre européen, comme les Eurorégions.